

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité du Village de Stukely-Sud

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Stukely-Sud, tenue le neuvième jour du mois d'avril deux mille dix-huit à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

la conseillère Véronique Stock, siège numéro 1
le conseiller Charles-Édouard Lavallée, siège numéro 2
la conseillère Julie Royer, siège numéro 3
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

Est absent : le conseiller Patrick Binckly, siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire Patrick Leblond. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations. Il y a 43 personnes dans l'assistance.

2018.04.61 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.62 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Julie Royer et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 12 MARS 2018*
 - 3.1. *Suivi de la dernière séance*
4. *1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS*
5. *CORRESPONDANCE*
 - 5.1 *Lettre de démission du conseiller au siège numéro 6*
 - 5.2 *Statistiques SQ et surveillance de quartier*
 - 5.3 *Energir – Gestion de la végétation sur l'emprise de notre servitude N/D T8328225S*
 - 5.4 *Trans Canada – Mise à jour de la signalisation réseau Gazoduc TQM*
6. *ADMINISTRATION*
 - 6.1 *Gestion du personnel*
 - 6.1.1 *Mesures disciplinaires données à un employé administratif.*
 - 6.1.2 *Fermeture du bureau municipal au public, les mercredis et ce, à compter du 11 avril 2018.*
 - 6.2 *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Comptes payés*
 - 6.2.2 *Comptes à payer*
 - 6.2.3 *Adoption des charges salariales*
 - 6.3 *Rapport des services municipaux*
 - 6.3.1 *Officier municipal*
 - 6.3.2 *Inspecteur forestier*

7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 7.1 Adoption du règlement no. 262-2018 modifiant le règlement no 2007-140 visant à autoriser les « Habitations multifamiliales isolées » d'un maximum de quatre logements dans la zone M-5.

8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS

- 8.1 Attribution du contrat pour la tonte du gazon sur les terrains municipaux pour l'année 2018

Entretien Stukely Option A : 7 000 \$ + tx Option B : 6 000 \$ + tx

Sylvain Veilleux Option A : 6 200 \$ + tx Option B : 6 000 \$ + tx

- 8.2 Soumission pour l'entretien de l'aménagement paysager pour la saison 2018

Entretien Stukely 1 200 \$ plus taxes.

- 8.3 Attribution du contrat pour le fauchage des bords de route pour l'année 2018

Benoit Gaudreau 2 200 \$ plus taxes.

- 8.4 Attribution du contrat pour l'abat-poussière pour l'année 2018 – 2 soumissions reçues

- Sebeci Inc- Somavrac	Calcium	.349/litre
- Multi-Routes inc.	Calcium	.309/litre

- 8.5 Dissolution du comité de circulation (rés : 2015.03.323)

- 8.6 Dissolution du comité de voirie (rés : 2017.03.44)

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution

- 9.2 Matières résiduelles

Aucun sujet requérant une résolution

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 10.1 Recommandations du CCU

10.1.1 CCU18-03-001 Dossier no. 4 février CCU18-02-994 : Matricules 9323-67-1219 et 9323-57-5561, lots 4 915 220 et 4 915 221, 255 et 265 Sabrina, ZONE RUR-4 – Demande d'amendement au règlement de zonage, afin de permettre l'ajout des usages résidence de tourisme et bed and breakfast dans la zone RUR-4.

10.1.2 CCU18-03-002 Dossier no. 1: Matricule 9319-75-1232, lot 2 237 930, 1120, des Sapins, ZONE RUR-6 – corridor visuel d'intérêt – PIIA. Demande de validation architecturale afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal.

10.1.3 CCU18-03-003 Dossier no. 2: Matricule 9220-78-0971, lot 2 238 302, 651 Diligence, ZONE RUR-7-PIIA - corridor visuel d'intérêt – Demande de validation architecturale afin de permettre une rénovation majeure de la résidence.

- 10.2 Recommandations du comité toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

- 10.3 Environnement

10.3.1 Dissolution du comité environnement (rés : 2017.04.75)

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la municipalité d'Eastman.

13. DIVERS

- 13.1.1 ACNSS : Demande de remboursement de taxes foncières 2018 (1 000 \$)

14 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

15 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.63 3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 12 MARS 2018

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.1 SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

M. le Maire fait un suivi sur les questions de la séance précédente.

4. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre de démission du conseiller au siège numéro 6

5.2 Statistiques SQ et surveillance de quartier

5.3 Energir – Gestion de la végétation sur l'emprise de notre servitude N/D T8328225S

5.4 Trans Canada – Mise à jour de la signalisation réseau Gazoduc TQM

6. ADMINISTRATION

6.1 Gestion du personnel

2018.04.64 6.1.1 MESURES DISCIPLINAIRES DONNÉES À UN EMPLOYÉ ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QU'une faute grave a été commise par un employé de l'administration;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QU'un avis de suspension soit donné à l'employé concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.65 6.1.2 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC, LES MERCREDIS ET CE, À COMPTER DU 11 AVRIL 2018

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le bureau municipal soit fermé au public les mercredis et ce, à compter du mercredi 11 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2 Trésorerie

2018.04.66 6.2.1 COMPTES PAYÉS

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 6 027.51 \$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 9 avril 2018, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2018-04-9-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.67 6.2.2 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 76 183.24 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 9 avril 2018, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2018-04-9-2 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.68 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

QUE le conseil entérine les charges salariales totalisant 28 404.99 \$ présentées le 9 avril 2018, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2018-04-9-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décrétées.

Louissette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

6.3 Rapport des services municipaux

6.3.1 Rapport mensuel de l'officier municipal

Dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2018 cumulatif 2018 sur l'émission de permis en aménagement, urbanisme et zonage préparés par l'officier municipal Bastien Lefebvre.

6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier

Dépôt du rapport du mois de mars 2018 de l'inspecteur forestier Émilio Lembo.

7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2018.04.69 7.1 Adoption du règlement no. 262-2018 modifiant le règlement no 2007-140 visant à autoriser les « Habitations multifamiliales isolées » d'un maximum de quatre logements dans la zone M-5.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE STUKELY-SUD**

**RÈGLEMENT N° 262-2018
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-140
DE LA MUNICIPALITÉ DE STUKELY-SUD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stukely-Sud a adopté le règlement de zonage n° 2007-140 et que celui-ci est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'habitations multifamiliales à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pourrait contribuer à valoriser le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre les habitations multifamiliales de quatre logements dans la zone M-5;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil du 12 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis public donné le 5 mars 2018 annonçant une assemblée publique de consultation tenue le 12 mars 2018, à 18h30, aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 262-2018 amendant le règlement de zonage 2007-140 visant à ajouter une classe d'habitation dans la zone M-5 de la municipalité du Village de Stukely-Sud;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 28 mars 2018, adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum quant au second projet de règlement n° 262-2018, adopté le 12 mars 2018, modifiant le règlement de zonage 2007-140;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard des dispositions du second projet de règlement pouvant faire l'objet d'une approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux Riel et résolu :

D'ADOPTER le règlement no. 262-2018 modifiant le règlement de zonage no. 2007-140 visant à ajouter une classe d'habitation dans la zone M-5;

À CES CAUSES, QU'il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.8, intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone », est modifié au paragraphe b) *Zones mixtes*, en ajoutant un « X⁽³⁾ » dans le groupe *Résidentiel*, à la ligne C.1 intitulée « *Habitations multifamiliales isolées* » pour la zone M-5.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Patrick Leblond
Maire

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Louissette Tremblay,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS

2018.04.70 8.1 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA TONTE DU GAZON SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

Entretien Stukely Option A : 7 000 \$ + tx Option B : 6 000 \$ + tx

Sylvain Veilleux Option A : 6 200 \$ + tx Option B : 6 000 \$ + tx

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à demander des soumissions pour la fourniture des services de tonte de gazon sur les terrains municipaux et que deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'invitation, tel que décrit ci-haut :

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

D’ACCORDER au plus bas soumissionnaire conforme, Sylvain Veilleux, le contrat pour la tonte de gazon en 2018 selon l’Option A, conformément à sa soumission reçue le 3 avril 2018 au montant de 6 200 \$ plus les taxes applicables, poste budgétaire 02-701-50-522, le tout sous la supervision du responsable en voirie municipale ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité une entente à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.71 8.2 SOUMISSION POUR L’ENTRETIEN DE L’AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LA SAISON 2018

Entretien Stukely 1 200 \$ plus taxes.

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

D’ACCORDER au soumissionnaire conforme Entretien Stukely, le contrat pour l’entretien des plates-bandes pour l’année 2018 conformément à sa soumission datée du 23 mars 2018 au montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables, poste budgétaire 02-701-50-522, le tout sous la supervision du responsable en voirie municipale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.72 8.3 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTE POUR L’ANNÉE 2018

Benoit Gaudreau 2 200 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Charles L’Heureux Riel et résolu :

D’ACCORDER à M. Benoit Gaudreau (9231-9235 Québec Inc.) le contrat pour le fauchage des bords de routes en 2018 conformément à sa soumission datée du 20 mars 2018 au montant de 2 200.00 \$ plus les taxes applicables, poste budgétaire 02-32000-521, le tout sous la supervision du responsable en voirie municipale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.73 8.4 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L’ABAT-POUSSIÈRE POUR L’ANNÉE 2018 – 2 SOUMISSIONS REÇUES

CONSIDÉRANT QUE deux (2) fournisseurs ont répondu à une invitation à soumissionner pour la fourniture et l’épandage d’abat-poussière, (chlorure de magnésium 30 % liquide) (chlorure de calcium 35 %, sans équivalent), sur les chemins municipaux en 2018, soient :

- Sebc Inc- Somavrac	Calcium	.349/litre
- Multi-Routes inc.	Calcium	.309/litre

CONSIDÉRANT QU’aucun des deux fournisseurs n’a soumissionné pour du magnésium;

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

QUE le conseil accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme - Multi-Routes Inc. pour du chlorure de calcium 35 % (sans équivalent) au prix unitaire de 0,3090 \$/litre plus les taxes applicables, conformément à la soumission reçue le 23 mars 2018, poste budgétaire 02-320-00-635, le tout sous la supervision du responsable en voirie municipale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.74 8.5 DISSOLUTION DU COMITÉ DE CIRCULATION (RÉS : 2015.03.323)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire reconsidérer le fonctionnement et le mandat de certains comités;

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

QUE soit dissout le comité de circulation afin de réévaluer les fonctions de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.75 8.6 DISSOLUTION DU COMITÉ DE VOIRIE (RÉS : 2017.03.44)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire reconsidérer le fonctionnement et le mandat de certains comités;

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

QUE soit dissout le comité de voirie afin de réévaluer les fonctions et mandat de ce comité.

La conseillère Julie Royer vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution

9.2 Matières résiduelles

Aucun sujet requérant une résolution

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Recommandations du CCU

2018.04.76 10.1.1 CCU18-03-001 Dossier no. 4 février CCU18-02-994 : Matricules 9323-67-1219 et 9323-57-5561, lots 4 915 220 et 4 915 221, 255 et 265 Sabrina, ZONE RUR-4 – Demande d'amendement au règlement de zonage, afin de permettre l'ajout des usages résidence de tourisme et bed and breakfast dans la zone RUR-4.

CONSIDÉRANT la recommandation CCU18-02-994 ;

CONSIDÉRANT les discussions et échanges sur ce dossier entre les membres du CCU et les membres du conseil présents ;

CONSIDÉRANT QUE l'historique des activités non-conformes en lien avec l'usage des résidences concernées par cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'infraction commise et le constat d'infraction du 12 septembre 2017 d'autres plaintes ont été reçues à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE des suivis doivent être faits régulièrement afin de monter un second dossier menant à un constat d'infraction possible ;

CONSIDÉRANT QUE ces informations ont été transmises brièvement lors de la réunion de février mais que les discussions sur ce point ont pris plus d'importance lors de la rencontre avec les membres du conseil présents ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU18-03-001 afin que la résolution CCU18-02-994 soit abrogée et qu'une nouvelle recommandation pourrait être faite lorsque la démonstration

que les résidences concernées par ce dossier ne feront plus l'objet de plaintes de location des résidences de courte durée au matricule Matricules 9323-67-1219 et 9323-57-5561, lots 4 915 220 et 4 915 221, 255 et 265 Sabrina, ZONE RUR-4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.77 10.1.2 CCU18-03-002 Dossier no. 1: Matricule 9319-75-1232, lot 2 237 930, 1120, des Sapins, ZONE RUR-6 – corridor visuel d'intérêt – PIIA. Demande de validation architecturale afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT la demande de permis pour le remplacement du revêtement extérieur de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se trouve dans la zone RUR-6 et est assujetti au PIIA du Corridor visuel d'intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis à la demande de permis ont été déposés à l'officier municipal pour validation et présentation au comité d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet et tous les documents déposés ont été présentés aux membres du comité pour appréciation ;

CONSIDÉRANT QUE le visuel projeté déposé avec la demande de permis présentait 3 couleurs de revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE la toiture est en bardeaux d'asphalte de couleur vert forêt ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2004-73 sur les PIIA à l'article 3.1.2 b) mentionne un maximum de 2 couleurs concernant le revêtement extérieur ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU18-03-002 et accepte le projet de remplacement du revêtement extérieur de la résidence au matricule 9319-75-1232, lot 2 237 930, 1120, des Sapins, ZONE RUR-6 – Corridor visuel d'intérêt – PIIA à la condition suivante :

1) **QUE** le revêtement extérieur principal soit en clin de vinyle de la couleur no 1 proposée (couleur pierre – gris foncé) et la couleur secondaire pourrait être la couleur no 2 (couleur pierre de rivière – gris moyen) ou 3 (couleur ardoise – gris pâle) proposé et donc en conformité de à l'article 3.1.2 b) il y aura un maximum de 2 couleurs de revêtement ;

2) **QUE** les côtés et l'arrière soit en clin de vinyle de la couleur no 1 (couleur pierre – gris foncé) ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.04.78 10.1.3 CCU18-03-003 Dossier no. 2: Matricule 9220-78-0971, lot 2 238 302, 651 Diligence, ZONE RUR-7-PIIA - corridor visuel d'intérêt – Demande de validation architecturale afin de permettre une rénovation majeure de la résidence.

CONSIDÉRANT la demande de validation architecturale afin de permettre une rénovation majeure de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se trouve dans la zone RUR-7 et est assujetti au PIIA du Corridor visuel d'intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis à la demande de permis ont été déposés à l'officier municipal pour validation et présentation au comité d'urbanisme, photos de l'existant, plan de la rénovation, choix de matériaux extérieurs et couleurs ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu discussions, échanges et questions sur le projet et que les membres ont pu avoir la majorité des informations sur le projet afin de se prononcer ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU18-03-003 et accepte cette demande de validation architecturale afin de permettre une rénovation majeure de la résidence au matricule 9220-78-0971, lot 2 238 302, 651 Diligence, ZONE RUR-7-PIIA - corridor visuel d'intérêt aux conditions suivantes :

- 1) **QU'**il y ait l'ajout d'un petit toit au-dessus de la porte d'entrée au rez-de-jardin pour marquer l'entrée de la façade du côté de la voie publique ;
- 2) **QU'**il y ait un aménagement de type rocaille de chaque côté de l'entrée au rez-de-jardin afin d'agrémenter la façade du côté de la voie publique ;
- 3) **QU'**il y ait l'ajout d'une lumière de type lanterne de chaque côté de la porte au rez-de-jardin ou au début de la rocaille ;
- 4) **QU'**il y ait l'ajout de moulures décoratives autour des 5 fenêtres en façade d'une couleur s'harmonisant avec la toiture noire ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.2 Recommandations du comité toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

2018.04.79 10.3 DISSOLUTION DU COMITÉ ENVIRONNEMENT (RÉS : 2017.04.75)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire reconsidérer le fonctionnement et le mandat de certains comités;

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

QUE soit dissout le comité environnement afin de réévaluer les fonctions et mandat de ce comité.

La conseillère Julie Royer vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2018.04.80 12.1 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue avec la municipalité d'Eastman;

Il est proposé par la conseillère Julie Royer et résolu:

QUE la municipalité accepte de signer l'entente intermunicipale avec la municipalité d'Eastman, pour une période de trois (3) ans, selon les modalités de l'entente « no 3 », au coût annuel de 2 000 \$, pour un montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. DIVERS

2018.04.81 13.1.1 ACNSS : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES 2018 (1 000 \$)

CONSIDÉRANT la demande d'octroi financier (remboursement des taxes foncières 2018 et autres dépenses pour la conservation des terres à Stukely-Sud) reçue le 2 avril 2018 de la part de l'Association de conservation de la nature de Stukely-Sud (ACNSS) ;

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux Riel et résolu :

D'ACCORDER le montant d'appui financier demandé pour l'année 2018 soit, 1 000 \$ à l'Association de conservation de la nature de Stukely-Sud (ACNSS) dans la vision de développement durable, de conservation et d'interprétation de la nature (poste budgétaire 02-47000-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2018.04.82 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 19h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois d'avril 2018.

Louisette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

Patrick Leblond
Maire

Louisette Tremblay,
Directrice générale et secrétaire-trésorière